



**Convention de Rotterdam sur la  
procédure de consentement préalable  
en connaissance de cause applicable  
à certains produits chimiques et  
pesticides dangereux qui font l'objet  
d'un commerce international**

Distr. : générale  
3 septembre 2012

Français  
Original : anglais

---

**Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam  
sur la procédure de consentement préalable  
en connaissance de cause applicable à certains produits  
chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet  
d'un commerce international**

**Sixième réunion**

Genève, 28 avril – 10 mai 2013

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions relatives à la mise en œuvre de la Convention : examen des produits chimiques  
qu'il est proposé d'inscrire à l'Annexe III de la Convention**

**Observations et renseignements complémentaires concernant le  
projet de document d'orientation des décisions pour  
l'azinphos-méthyl**

**Note du secrétariat**

1. À sa septième réunion, le Comité d'étude des produits chimiques a finalisé le texte du projet de document d'orientation des décisions pour l'azinphos-méthyl figurant dans l'annexe du document UNEP/FAO/RC/COP.6/7/Add.1 et a convenu de le transmettre, accompagné du tableau récapitulatif des observations reçues au sujet du document d'orientation des décisions et la manière dont il en a été tenu compte dans la préparation de ce dernier<sup>1</sup>, à la Conférence des Parties pour examen.
2. Le tableau récapitulatif des observations est reproduit dans l'annexe à la présente note. Il n'a pas été revu par les services de contrôle de la rédaction.

---

\* UNEP/FAO/RC/COP.6/1.

1 UNEP/FAO/RC/COP.7/15, annexe I.

## Annexe

### Tableau récapitulatif des observations et renseignements complémentaires concernant le projet de document d'orientation des décisions pour l'azinphos-méthyl

Pays	Section	Observation/suggestion	Suite donnée
Argentine		<p>La lutte contre la mouche ou la pyrale des poires ou des pommes (<i>Cydia pomonella</i>, principal ravageur des fruits à pépins) est une question complexe présentant des aspects socio-productifs, commerciaux et environnementaux.</p> <p>La direction du site expérimental de l'INTA à Alto Valle a progressé dans ses travaux de recherche-développement sur des solutions de remplacement de l'Azinphos-méthyl dans le cadre d'un programme de lutte intégrée pour les fruits à pépins; certaines de ces solutions de remplacement ont été adoptées par les producteurs de poires et de pommes et sont couramment utilisées dans cette région.</p> <p>On a réduit sensiblement l'utilisation d'azinphos-méthyl, qui n'est plus appliqué maintenant qu'en début de saison; le programme de protection des végétaux a ainsi été mis en oeuvre avec succès, en donnant les résultats escomptés pour ce qui est de la lutte contre les ravageurs.</p> <p>Dans ce contexte, l'INTA a observé, parmi des producteurs de fruits, une hétérogénéité liée fondamentalement aux stratégies socio-productives, à leur aptitude à prendre des risques et aux différentes technologies adoptées. Dans certains cas, les problèmes de structure de la production peuvent faire obstacle à l'application des techniques proposées dans le cadre d'un nouveau plan phytosanitaire.</p> <p>Pour ce qui est des solutions de remplacement proposées pour l'azinphos-méthyl, il nous faut souligner qu'elles sont plus coûteuses et, dans certains cas, ne sont pas homologuées dans tous les pays importateurs de poires et de pommes.</p>	<p>Notée. Pas de modification.</p>
Autriche	Section 2.2	Dans le cas des vers de terre, le rapport toxicité/exposition ((RTE) chronique estimé est <del>très</del> inférieur à la valeur de déclenchement, ...	Acceptée. Modification apportée.
Norvège	Environnement	Sans objet en français.	Acceptée. Modification apportée.
	Section 3.3	Les pays devraient, si possible, envisager de promouvoir des stratégies de lutte intégrées <u>et de lutte</u> organique en vue de réduire ou d'éliminer l'utilisation des pesticides dangereux.	Acceptée. Modification apportée.

Pays	Section	Observation/suggestion	Suite donnée
	<p>Annexe 1 section 4.2.3</p> <p>Annexe 1 section 5.2</p> <p>Annexe 1 section 5.3</p> <p>Annexe 1 section 5.6</p> <p>Annexe 2 Norvège section 3</p>	<p>Sans objet en français.</p> <p>L'azinphos-méthyl est nocif pour les arthropodes non visés comme les parasitoïdes, les acariens prédateurs, les coccinelles, les chrysopes, les syrphes et les taupins (UE Monographie sur le pesticide, 1996; NAIS, 2002).</p> <p>Sans objet en français.</p> <p><b>Norvège</b> Sans objet en français.</p> <p><b>Norvège</b> Sans objet en français.</p> <p>Pour les vers de terre, le rapport toxicité/exposition (RTE) est <del>très</del> inférieur à la valeur de déclenchement, ce qui dénote un risqué élevé dans leur cas (pour toutes les utilisations sauf sur les fruits d'arbres).</p> <p>Sans objet en français.</p> <p>Texte souligné : mots ajoutés Texte barré : mots supprimés</p>	<p>Acceptée. Modification apportée.</p> <p>Acceptée. Modifications apportées.</p> <p>Acceptée. Modification apportée.</p>
Brésil		Le Brésil signale qu'il n'existe pas de registres de la production, de l'utilisation ou du commerce d'azinphos-méthyl.	Notée. Pas de modification.
Canada	<p>Section 1 Utilisation(s)</p> <p>Section 2.2 Norvège</p> <p>Annexe 1 section 3.4</p>	<p>Pour les cultures ornementales, se sont les utilisations sur les végétaux de pépinières, les arbres forestiers et les arbres d'ombrage qui sont homologuées.</p> <p>Sans objet en français.</p> <p>Sans objet en français.</p>	Pas de modification. Le libellé est exact.

Pays	Section	Observation/suggestion	Suite donnée
	Annexe 1 section 4.1.2	Sans objet en français.	
	Annexe 1 section 4.2.1	Sans objet en français.	
	Annexe 2 Canada section 6	Sans objet en français.	
Chili	Abréviations	Sans objet en français.	Pas de modification. Seules des classifications positives sont exigées dans le cadre de cette section.
	Section 4.1 : CIRC Non évalué	Page 17, section 2.2.4 de l'annexe 1-« Toxicité et cancérogénicité à long terme », il est dit à propos de la cancérogénicité que l'azinphos-méthyl ne semble pas posséder le moindre pouvoir cancérogène (JMPR, 2007)". Je suggère d'ajouter à la section 4.1 que ce paramètre a été mesuré par la JMPR et que l'azinphos-méthyl ne semble pas avoir le moindre pouvoir cancérogène.	
	Annexe 1 section 2.2.7	Sans objet en français.	
	Annexe 1 section 3.4, Exposition professionnelle, Canada	Sans objet en français.	
	Annexe 1 section 3.7, Résumé – évaluation globale des risques	Au 1er paragraphe, on peut lire ceci : « ... effectuées selon le mode d'emploi des étiquettes présentement en vigueur sont supérieures.... » Je suggère de revoir cette phrase qu'il serait peut-être préférable de formuler ainsi : « effectuées selon le mode d'emploi des étiquettes présentement en vigueur étaient supérieures... ».	Acceptée. Modification apportée.
CropLife		CropLife fait savoir qu'il n'a pas d'observations à formuler	Notée. Pas de modification.

Pays	Section	Observation/suggestion	Suite donnée
Équateur	Annexe 1 section 2.2.2	Sans objet en français.	
	Annexe 1 section 5.4	Sans objet en français.	
Allemagne	Page 5 (liste des abréviations):  Section 1, (Autres numéros).  Section 2.2 (Évaluation des risques de la Norvège)  Section 4.1 (Classification des dangers de l'UE) :  Section 4.1.1, troisième phrase	Sans objet en français.  Sans objet en français.  Sans objet en français.  Sans objet en français.  L'unité correcte de pression de vapeur dans ce cas devrait être mPa et non Pa (voir aussi la section 1.8.1 de la notification canadienne : « vapeur pressure is 5 x 10 <sup>-4</sup> mPa (from The Pesticide Manual) »).	Acceptée. Modification apportée.

Pays	Section	Observation/suggestion	Suite donnée
Pays-Bas	<p data-bbox="348 245 516 272">Abréviations</p> <p data-bbox="348 760 516 813">Page 5, sous « m »</p> <p data-bbox="348 846 516 899">Page 6, sous « p »</p> <p data-bbox="348 932 516 985">Annexe 1, section 2.2.2</p> <p data-bbox="348 1018 516 1071">Section 2.2.2, troisième étude</p> <p data-bbox="348 1161 516 1214">Section 2.2.2, quatrième étude</p> <p data-bbox="348 1247 516 1354">Annexe 1, section 3.1, premier paragraphe</p>	<p data-bbox="537 245 768 272">Sans objet en français.</p> <p data-bbox="537 298 1556 672">À mon avis, le document d'orientation des décisions devrait pouvoir être lu séparément et ne devrait comporter aucune obscurité. Il s'ensuit que la logique du raisonnement présidant à l'adoption de la mesure de réglementation pour une substance ou une formulation devrait être claire. Dans le projet de document d'orientation des décisions, on estime que cette logique fait parfois défaut. Si, par exemple, le pays ayant soumis la notification utilise un SENO déterminé pour la fixation d'une norme, cette valeur devrait également figurer dans les études mentionnées par le document d'orientation des décisions. Au titre du point 3.1 (Alimentation, Canada, 1er paragraphe), il est dit que le seuil avec effet nocif observé (SENO) a été fixé à 2,0 mg/kg p.c./jour sur la base d'une étude de neurotoxicité aiguë chez les rats. Des études à court terme (section 2.2.2) ne comportent aucune étude de la neurotoxicité aiguë chez les rats. Il va de même de la CE-15 pour <i>Chironomus riparius</i> à la section 5.2 et de la CSEO tirée d'un test de reproduction pour les vers de terres. Je suggère d'inclure ces études essentielles sous la forme d'un bref résumé dans le texte des sections correspondantes. Je formule également les observations particulières ci-après.</p> <p data-bbox="537 760 768 787">Sans objet en français.</p> <p data-bbox="537 846 768 873">Sans objet en français.</p> <p data-bbox="537 932 768 959">Sans objet en français.</p> <p data-bbox="537 1018 1199 1045">Il s'agit ni d'une étude à court terme, ni d'une étude à long terme.</p> <p data-bbox="537 1161 1528 1214">Aucune durée n'est indiquée pour l'étude. Son utilisation par la JMPR pour la détermination d'une DARf donne à penser qu'il s'agit peut-être d'une étude à court terme.</p> <p data-bbox="537 1247 768 1274">Sans objet en français.</p>	<p data-bbox="1577 1018 1923 1127">Pas de modification. Des études d'une durée d'un an sur les chiens sont habituellement considérées comme à court terme.</p> <p data-bbox="1577 1161 1871 1214">Pas de modification. L'étude mentionne une dose unique.</p>

Pays	Section	Observation/suggestion	Suite donnée
	Annexe 1 section 3.4	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 3.5	Les deux premiers paragraphes se réfèrent semble-t-il à la même étude.	Pas de modifications. Il n'y a aucun moyen certain de le vérifier.
	Annexe 1, section 4.1.1, quatrième ligne	La valeur de la pression de vapeur ( $1,8 \times 10^{-4}$ Pa) diffère de la valeur indiquée à la section 1.6 page 15 ( $1,8 \times 10^{-4}$ mPa).	Acceptée. Unité remplacée par mPa.
	Annexe 1, section 4.1.1, cinquième ligne	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 4.1.4, deuxième paragraphe	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 4.2	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 4.2.2, deuxième ligne	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 4.2.2	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 4.2.2	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 5.2	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 5.2, deuxième paragraphe	Sans objet en français.	

Pays	Section	Observation/suggestion	Suite donnée
	Annexe 1, section 5.2, deuxième paragraphe	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 5.2, troisième paragraphe	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 5.2	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 5.4	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 5.6, dernière ligne	Sans objet en français..	
Nouvelle-Zélande	Section 1. Identification et usages	Sans objet en français.	
	Section 2.2	Sans objet en français.	
	Section 3.1	Suggestion seulement : des informations sur des mesures d'atténuation précises pourront présenter un grand intérêt pour certains pays lors de l'examen de ce document. Il pourrait être utile d'ajouter une phrase ainsi libellée : « <i>On se référera à (référence du document) pour les mesures d'atténuation précises adoptées au Canada</i> ». Cela permettrait de trouver plus aisément les informations pertinentes dans un gros document.	Pas de modification.
	Section 3.3, Solutions de remplacement Canada	Il est dit qu'il existe des solutions de remplacement pour certaines cultures sans préciser lesquelles. Serait-il utile de les ajouter ou au moins de renvoyer à la section et au numéro de la page de la documentation canadienne?	Pas de modification. On ne dispose pas d'autres informations sur les solutions de remplacement.

Pays	Section	Observation/suggestion	Suite donnée
Norvège	Abréviations  Annexe 1 section 4.1.2  Annexe 1 section 5.2  Annexe 1 section 5.2	Sans objet en français.  Sans objet en français.  Sans objet en français.  Sans objet en français.	
Pérou	Section 2.2  Annexe 1 section 3.4  Annexe 1 section 1.1.2	Sans objet en français.  Sans objet en français.  Sans objet en français.	
Pologne	Section 4.2 page 11  Annexe 1 section 4.1.4	Sans objet en français.  Sans objet en français.	
Sri Lanka	Section 2 page 8  Section 4.2 page 10  Annexe 1, section 2.2.2 page 16	Sans objet en français.  Sans objet en français.  Sans objet en français.	

Pays	Section	Observation/suggestion	Suite donnée
	Annexe 1, section 2.2.2, troisième paragraphe, page 16	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 2.2.4, page 17	Sans objet en français.	
	Annexe 1, section 2.2.7, paragraphe 2, deuxième ligne, page 17	Sans objet en français.	